

## 12 - Délégation de Service Public - Camping de la Plage - Association Office de Tourisme et des Congrès - Rapport 2015

**M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur :** La Ville de Besançon a confié l'exploitation du Camping Municipal de la Plage à l'Office de Tourisme et des Congrès, via un contrat de Délégation de Service Public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

### 1. Les principales caractéristiques du contrat de Délégation de Service Public

<b>Objet de la délégation</b>	La Collectivité confie au délégataire la gestion et l'exploitation du Camping Municipal de la Plage, sis 12 route de Belfort à Chalezeule - 25220.
<b>Date de signature de la convention</b>	22 décembre 2010 Prise d'effet le 1 <sup>er</sup> janvier 2011
<b>Durée de la convention</b>	6 ans
<b>Echéance de la convention</b>	31 décembre 2016
<b>Caractéristiques générales</b>	<p>La Collectivité met à disposition du délégataire les biens immobiliers et mobiliers.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation du site.</p> <p>Le délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement dans les conditions prévues au contrat.</p> <p>Le délégataire a pour missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ouverture du site avec un accueil des visiteurs du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre minimum,</li> <li>- l'hébergement avec la gestion des emplacements et des raccordements nécessaires, et la surveillance générale du site,</li> <li>- la gestion du bar, du restaurant et de l'épicerie,</li> <li>- l'animation et le développement d'actions de promotion et de valorisation du camping,</li> <li>- la gestion administrative et financière du site, l'entretien et la maintenance.</li> </ul>
<b>Coordonnées du délégataire</b>	Office de Tourisme et des Congrès 2 place de la 1 <sup>ère</sup> Armée Française 25000 BESANÇON
<b>Dirigeants</b>	Président : Jean-François GIRARD Directeur de l'OTC : Gilles DREYDEMY Gérant du site du Camping : Pascal JEAN.

### 2. Analyse quantitative

#### 2.1 - L'accueil et l'équipement

En plus des équipements de base (sanitaires, emplacements nus et pour camping-car, Wifi, etc.), le camping de la Plage comporte une piscine (municipale de Chalezeule), un snack et depuis peu des mobile-homes.

La période d'ouverture du camping a été prolongée à compter de 2015 du 15 mars au 31 octobre, grâce à la diversification de l'activité par l'acquisition de mobile-homes. L'équipe d'accueil reçoit de 9 h à 20 h 30.

La fréquentation de 2015 est en hausse (cf. ci-dessous). Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette augmentation :

- Le bloc sanitaire neuf et ses équipements modernes ont été déterminants
- La mise en place de mobile-homes supplémentaires
- Les rencontres sportives et autres événements
- Accueil de 2 gros clubs de camping-caristes
- Mise en service du Tram qui reste une réelle valeur ajoutée en matière de liaison avec le centre-ville.

## 2.2 - La fréquentation du camping de la Plage

La fréquentation de 2015 est en hausse de 21 % par rapport à 2014 avec 19 141 nuitées contre 15 827 nuitées. Depuis 2011, l'année 2015 est la meilleure en termes de fréquentation, dans un contexte régional plus mitigé pour l'hébergement de plein air.

Tous les mois sont en progression par rapport à N-1, dans des proportions toutefois très variables selon le tableau ci-dessous :

### *Comparatif de fréquentation mensuelle toutes nationalités confondues du camping*

Mois	Nuitées 2015	Nuitées 2014	Evolution en %
Avril	1 147	718	+ 14,12 %
Mai	2 041	1 497	+ 22,36 %
Juin	2 955	2 078	+ 0,57 %
Juillet	4 252	3 850	+ 8,13 %
Août	5 459	4 429	+ 30,91 %
Septembre	2 406	1 520	+ 13,81 %
<b>Total saison</b>	<b>18 260</b>	<b>15 827</b>	<b>15,37 %</b>

Mars	99	FERME	+ 100 %
Octobre	782	FERME	+ 100 %
<b>Total</b>	<b>19 141</b>	<b>15 827</b>	<b>+ 20,93 %</b>

Les touristes étrangers continuent d'apporter une contribution massive à la fréquentation du camping de la Plage, et représentent une majorité des nuitées :

*Comparatif de fréquentation annuelle par nationalités*

Nationalités	NUITEES		
	2015	2014	Evolution en %
FRANCE	7 596	6 609	+ 14,93
ALLEMAGNE	4 195	3 582	+ 17,11
PAYS-BAS	2 612	2 191	+ 19,21
SUISSE	806	656	+ 22,86
DANEMARK	307	237	+ 29,53
GRANDE-BRETAGNE	884	817	+ 8,2
ITALIE	246	197	+ 24,87
ESPAGNE	321	236	+ 36,01
BELGIQUE	516	578	- 10,72
<b>Total panel</b>	17 483	15 103	+ 15,75 %

Les 1 658 autres nuitées sont réparties en plus de 20 nationalités.

Le nombre de nuitées est en augmentation depuis plusieurs années, la tendance positive s'accroissant en 2015 avec une hausse globale très sensible. Les Français sont la première clientèle avec 7 596 nuitées, suivis des Allemands avec 4 195 nuitées (+ 17,11 % par rapport à 2014), puis des Néerlandais avec 2 612 nuitées (+ 19,2 % par rapport à 2013) et des Suisses qui sont en hausse de 22,9 % avec 806 nuitées en 2015. Il convient de noter que d'autres nationalités sont aussi en progression, comme les Anglais, Italiens et Danois par exemple. Les usagers de l'Euro-vélo 6 sont eux aussi en progression en 2015 parmi les clients du camping : + 66,4 nuitées, passant de 876 à 1 449.

L'installation de mobile-homes permet une évolution du parc locatif. Ces modes d'hébergement s'inscrivent dans la tendance actuelle, un plus grand confort tout en conservant la convivialité du camping sont les caractéristiques de la demande. Par ailleurs, la réservation à l'avance des mobile-homes est obligatoire et elle est en augmentation pour l'année 2015.

Evolution des réservations de mobile-homes depuis 2013 :

	2015	2014	2013
Total	272	261	217

Au global, la durée moyenne de séjour est en évolution positive, et les séjours de 4 à 5 nuits se développent sensiblement, même si les séjours d'une à deux nuits sont très largement majoritaires et le demeurent. Le camping reste majoritairement une étape pour ceux qui, venant du Nord, se rendent en direction de la Méditerranée.

### 3. Les conditions d'exécution du service public

#### 3.1 - Effectifs

Pour animer et entretenir le camping, trois personnes sont employées en tant que saisonniers pour six mois. Elles sont encadrées par le responsable du camping, salarié permanent à l'année.

#### 3.2 - Les conditions d'accueil, le terrain

L'accueil des campeurs est assuré du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre au minimum.

Le camping de Besançon est situé dans le secteur de Besançon-Est en bordure du Doubs, et de la route départementale RD 683 reliant Besançon à Belfort.

Il est classé en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Doubs Central approuvé le 28 mars 2008.

Sur une surface de 2,5 hectares, le camping propose 111 emplacements dont 10 stabilisés pour l'accueil des camping-cars, ainsi que 4 mobile-homes et bengali toilés. Il dispose d'un bâtiment sanitaire, d'un bâtiment d'accueil et d'un bâtiment bar-restaurant-épicerie. Il intègre également des zones de jeux pour enfants, des terrains de loisirs (pétanque, volley). Le Wifi est gratuit sur tout le site.

Le délégataire est chargé du nettoyage, de l'entretien des espaces verts et du fleurissement sur l'ensemble du terrain de camping pendant la saison d'ouverture.

Une restauration rapide (présence d'un snack sur le terrain) et l'organisation de différentes animations (loisirs, accès gratuit à la piscine voisine, visites guidées en partenariat avec l'Office de Tourisme) sont proposées aux campeurs.

#### 3.3 - Tarifs

Conformément à l'article 14 du contrat de Délégation de Service Public, les tarifs 2015 du Camping de la Plage ont été votés par le Conseil Municipal (séance du 19 février 2015).

Les principaux tarifs «camping» sont les suivants :

Redevances principales par jour	Juillet-Août		Evol. en %	Basse saison		Evol. en %
	2015	2014		2015	2014	
<b>Emplacement camping</b> (comprend une voiture + caravane ou tente ou camping-car)	7,95 €	7,80 €	+ 1,9 %	7,10 €	6,95 €	+ 2,1 %
Emplacement double essieux	46,40 €	45,50 €	+ 2 %	46,40 €	45,50 €	+ 2 %
Campeur de 18 ans ou plus	5,80 €	5,65 €	+ 2,6 %	5,40 €	5,30 €	+ 1,9 %
Campeur de moins de 13 ans	2,85 €	2,80 €	+ 1,8 %	2,60 €	2,55 €	+ 2 %

Les tarifs «locations» ont été échelonnés sur 4 périodes du 14 mars 2015 au 31 octobre 2015. Les principaux tarifs en haute saison sont les suivants :

Redevances principales par jour	Haute saison 20 juillet - 16 août		Evol. en %
	2015	2014	
Bungalow toilés 4 pers. Semaine	490 €	490 €	-
Bungalow toilés 4 pers. Week-end	149 €	138 €	+ 8 %
Mobile-home 4 pers. Semaine	665 €	665 €	-
Mobile-home 4 pers. Week-end	203 €	187 €	+ 8,5 %

### 3.4 - Eléments d'analyse de la qualité de service

#### Travaux et aménagements

Afin de répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux défis environnementaux, des travaux de modernisation ont été entrepris et financés par la Ville de Besançon depuis 2011.

En 2014, tout le bloc sanitaire a subi une rénovation importante, permettant d'effectuer des économies avec notamment de nouveaux tubes fluorescents moins gourmands en électricité et à déclenchement automatique. Enfin, le carrelage et les nouvelles installations de douches à l'italienne permettent un nettoyage plus rapide des sols et donc une économie de produits d'entretien.

Au printemps 2015, la Ville de Besançon a investi 8 000 € pour l'installation d'une aire de jeux pour enfants au bloc sanitaire, au cœur du camping, aire de jeux mise en service au début de la haute saison.

#### Respect des engagements du contrat

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels.

Les relations avec la Ville de Besançon sont suivies et régulières.

#### Promotion et communication

Pour mieux accueillir la clientèle étrangère, le dépliant contenant toutes les informations relatives au camping est disponible en quatre langues : français, allemand, anglais et néerlandais.

De même, la page d'accueil du site internet se décline en six langues : français, anglais, allemand, néerlandais, espagnol et italien.

#### 4. Les comptes de la délégation

Le résultat d'exploitation du camping de la Plage est suivi en comptabilité analytique. Il est intégré dans le résultat consolidé de l'Office et ne fait pas l'objet d'une certification indépendante. Pour mémoire, conformément à l'article 1 de la convention de DSP, le délégataire exploite le camping «à ses risques et périls» : les résultats réalisés -excédent ou déficit- appartiennent au délégataire.

##### 4.1 - Situation financière 2015

###### Office de Tourisme et des Congrès délégataire

Les états financiers de l'Office de Tourisme et des Congrès, arrêtés au 31 décembre 2015, sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Le total du bilan s'établit à 679 K€, le résultat 2015 est un déficit de 14 K€.

Chiffres clés de l'Office de Tourisme et des Congrès en K€ :

	2015	2014	Var. K€	Var. %
Résultat net	- 14	- 31	+ 17	+ 55 %
Subventions	1 149	1 144	+ 5	-
Masse salariale	976	953	+ 23	+ 2,4 %
Fonds propres	227	242	- 15	- 6 %

*Rq : ces données intègrent celles du camping (cf. ci-dessous)*

Malgré une deuxième année consécutive de déficit, les ratios de gestion et les ratios financiers de l'Office de Tourisme et des Congrès restent positifs. En 2014, le déficit du camping (- 30 K€) était responsable de celui de l'Office qui sinon s'équilibrait. En 2015, l'excédent du camping (+ 15 K€) limite d'autant le déficit de l'Office.

La masse salariale représente 60 % du total des charges, elle est le principal poste des dépenses.

Du côté des recettes, les subventions d'exploitation restent la principale source de financement avec 74 % des produits.

###### Camping

Les volumes financiers générés par l'activité du camping de la Plage sont relativement faibles, mais en hausse par rapport à l'an dernier, en lien avec l'augmentation de la fréquentation et de la période d'ouverture.

Le total des produits s'établit à 187,7 K€, celui des charges à 172,7 K€, ce qui aboutit à un résultat excédentaire de 15 K€.

Le chiffre d'affaires constitue la quasi-totalité des produits puisque 184 K€ sont issus des locations d'emplacement et de mobile-homes. Par rapport à 2014, le chiffre d'affaires augmente de + 25 %, soit + 36 K€. La répercussion de la hausse des tarifs entre 2014 et 2015 est relativement modérée sur le total du chiffre d'affaires. La hausse est le résultat d'un bon niveau d'activité, en lien avec une bonne météo, et de l'amélioration des équipements.

Côté charges, la masse salariale reste le principal poste des charges avec 85 K€ (soit 49 % du total des charges). Ce montant est en hausse de + 15 % par rapport à 2014, ce qui peut s'expliquer par la hausse d'activité.

Les autres postes de charges sont essentiellement constitués des fluides, d'achat de petit matériel, de frais d'entretien, d'assurances et de sécurité relatifs au terrain.

#### **4.2 - Liens financiers et juridiques avec la Ville**

En respect des dispositions de la convention, l'Office de Tourisme et des Congrès, en tant que délégataire, a versé à la Ville une redevance de 2 000 € HT.

Il n'y a pas eu d'avenant à la convention durant l'année 2015.

Hormis pour le vote des tarifs 2015 et le rapport d'activité 2014, le Conseil Municipal n'a pas été sollicité en 2015 sur ce contrat.

Élément juridique post clôture : le contrat en cours arrive à échéance le 31 décembre 2016. Le Conseil Municipal réuni le 23 juin 2016 a décidé de reporter d'un an cette échéance pour la fixer au 31/12/2017.

#### **Conclusion**

La qualité des prestations est en amélioration par rapport aux années précédentes. Comme chaque année, constat est fait que le camping de la Plage reste «structurellement» modeste dans un contexte où les marges de manœuvre sont faibles, sur une durée d'ouverture de 5 à 6 mois, et dont l'activité est météo-dépendante.

#### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'exploitation du Camping Municipal de la Plage par l'Association Office de Tourisme et des Congrès, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette structure.

**«M. LE MAIRE** : Pas de questions à poser à Thierry MORTON ? Je n'en vois pas».

Après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et sur avis favorable (1 abstention) de la Commission de Contrôle Financier, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport d'activité 2015.

*Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.*